

EXTRAIT du procès-verbal de la deux cent quarante et unième réunion (ordinaire) de l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mardi 26 mai 2026, à 13 heures 30, au local N-3785 du pavillon Paul-Gérin-Lajoie, à Montréal et via l'application Zoom, logiciel de visioconférence.

Appui à la résolution du SPUQ intitulée « Bureau du respect des personnes et Politique no 42, Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en harcèlement : une révision d'impose ».

RÉSOLUTION 2026-AD-2518

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale statutaire du SPUQ du 29 avril 2026 concernant le Bureau du respect des personnes (BRP) et la Politique no 42, laquelle est annexée à celle-ci;

ATTENDU les préoccupations soulevées depuis plusieurs années relativement à l'application de la Politique no 42 et aux impacts de son fonctionnement sur le climat de travail et d'études au sein de l'UQAM;

ATTENDU l'importance d'assurer à l'ensemble de la communauté universitaire des mécanismes crédibles, indépendants, équitables, transparents et respectueux des principes de confidentialité en matière de prévention et de traitement du harcèlement;

ATTENDU la nécessité de maintenir un climat de confiance institutionnelle permettant aux membres de la communauté universitaire de recourir aux mécanismes prévus par la Politique no 42 sans crainte de conflits d'intérêts, d'iniquité procédurale ou d'aggravation des situations vécues;

ATTENDU l'importance des principes de collégialité, de cogestion et de responsabilité institutionnelle au sein de l'UQAM;

IL EST PROPOSÉ par Louis Cournoyer, appuyé par France Gravelle :

QUE l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie :

- 1) **APPUIE** la résolution adoptée par l'Assemblée générale du SPUQ le 29 avril 2026 concernant la nécessité d'une révision en profondeur de la Politique no 42 et du fonctionnement du Bureau du respect des personnes (BRP);
- 2) **APPUIE** particulièrement les demandes visant :
 - a) Le rattachement du BRP au Conseil d'administration afin d'assurer son indépendance;
 - b) Le renforcement des mécanismes de confidentialité, d'équité procédurale et de prévention des conflits d'intérêts;
 - c) La mise en place de mécanismes clairs concernant les plaintes frivoles, abusives ou croisées;
 - d) Le développement d'une véritable approche institutionnelle de prévention primaire;

- 3) **SOULIGNE** l'importance qu'une révision de la Politique no 42 fasse l'objet d'une démarche rigoureuse, transparente, collégiale et respectueuse des réalités propres au milieu universitaire;
- 4) **TRANSMETTE** la présente résolution au SPUQ, au Décanat de la Faculté des sciences de l'éducation, au Rectorat ainsi qu'aux instances concernées de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme :
Le 26 mai 2026

Anne-Pierre Michaud

Anne-Pierre Michaud
Secrétaire de direction